

**Commentaires de l'AIEQ relativement au projet de loi n° 34
visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de
distribution d'électricité**

**Mémoire de
l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ)**

**Présenté à
La Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des
ressources naturelles**

Dans le cadre de ses consultations particulières et auditions publiques

Septembre 2019

Table des matières

SOMMAIRE	3
L'ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC	5
ENJEU N° 1	
L'IMPORTANCE POUR L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC DE MAINTENIR LES TARIFS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ COMPÉTITIFS ET PRÉVISIBLES	6
ENJEU N° 2	
LA SIMPLIFICATION DE LA FIXATION DES TARIFS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ FAVORISERA UNE MEILLEURE PRODUCTIVITÉ	8
ENJEU N° 3	
LES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ GÉNÈRENT D'IMPORTANTES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES	10
ANNEXE 1	11

Sommaire

- L'AIEQ est favorable à l'initiative du gouvernement de simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité et surtout de les maintenir compétitifs et prévisibles, et ce, sur une longue période. L'électricité occupe une place prépondérante dans le développement et la compétitivité industrielle du Québec. En particulier, l'industrie lourde, qui constitue l'épine dorsale économique de plusieurs régions du Québec, a besoin de tarifs d'électricité compétitifs et prévisibles. Cette vision à long terme du paysage énergétique québécois est de nature à favoriser les décisions d'investissement dont le Québec a grand besoin afin de poursuivre la croissance de son économie.
- La décision du gouvernement de fixer les tarifs pour une période de 5 ans et de les maintenir compétitifs est également très importante pour le distributeur d'électricité. En connaissant les tarifs de la distribution d'électricité sur une longue période, le distributeur a une meilleure lecture du marché de l'énergie, ce qui lui permet de diminuer ses risques d'affaires.
- Par sa fiabilité, son tarif compétitif et prévisible et ses émissions de GES minimales, notre électricité suscite l'intérêt des investisseurs étrangers soucieux de saisir les occasions d'affaires « sobres en carbone ».
- L'établissement de tarifs de distribution d'électricité compétitifs échelonnés sur une longue période est de nature à encourager la consommation intelligente d'électricité verte au Québec, au détriment d'autres sources énergétiques plus polluantes. La transition énergétique qui transformera nos habitudes de consommation d'énergie, en sera d'autant facilitée.
- L'AIEQ est d'avis que l'allègement du processus réglementaire, et la modification du rôle de la Régie de l'énergie, permettra d'accélérer les décisions d'investissement du distributeur. Ce dernier pourra aussi diriger plus librement ses investissements en fonction des besoins en évolution rapide de ses clients. Certains investissements pour implanter de nouvelles

technologies requises pour poursuivre les efforts de réduction des GES ou répondre aux besoins de leurs clients seront facilités. En somme, il nous apparaît clairement que l'allègement du processus règlementaire sera bénéfique car il est de nature à stimuler les investissements effectués par le distributeur d'électricité au cours des prochaines années et améliorer la productivité dans la mise à niveau de ses infrastructures.

- L'AIEQ souligne également que les investissements effectués par le distributeur d'électricité génèrent une importante activité économique au Québec. En effet, les entreprises d'ici fournissent la très grande majorité des produits et services nécessaires à la réalisation, ou à la réfection, des projets d'infrastructures du distributeur, ce qui signifie que des retombées économiques importantes seront générées grâce à la réalisation de ces travaux. Et ces investissements effectués par le distributeur d'électricité offrent de nombreuses occasions de développement et d'innovation pour l'industrie électrique du Québec.

L'Association de l'industrie électrique du Québec

Organisme à but non lucratif qui a célébré ses 100 ans d'existence récemment, l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ) regroupe les divers intervenants de l'industrie électrique du Québec, un secteur économique de premier plan qui emploie 63 000 personnes, contribue aux exportations du Québec à la hauteur de 5 milliards annuellement et représente 4,4 % du PIB de la province. L'AIEQ contribue au rayonnement de l'expertise, du savoir-faire et de la capacité d'innover de l'industrie électrique du Québec partout dans le monde.

Elle réunit des entreprises faisant partie de cinq grandes catégories suivantes :

- Les producteurs, transporteurs et distributeurs d'électricité (privés et publics).
- Les fabricants d'équipements servant à la production, au transport et à la distribution d'électricité.
- Les fabricants de matériels électriques.
- Les firmes de génie-conseil qui ont une expertise liée à la production, au transport et la distribution d'électricité.
- Les entrepreneurs en construction qui ont une expertise liée à la production, au transport et la distribution d'électricité.

L'AIEQ favorise le rayonnement au Québec et à l'international des entreprises québécoises œuvrant en énergie tout en favorisant le développement des connaissances en production d'énergies renouvelables à faibles émissions de GES ainsi qu'en transport et distribution d'énergie électrique, et en gestion efficace de l'énergie. L'AIEQ encourage l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques, dans le respect des collectivités.

L'AIEQ est intervenue à plusieurs reprises dans les grands débats publics liés à l'énergie au Québec, et ce, tant lors d'audiences publiques au BAPE, qu'à la Régie de l'énergie que lors de commissions parlementaires.

Enjeu n° 1

L'importance pour l'économie du Québec de maintenir les tarifs de distribution d'électricité compétitifs et prévisibles

L'AIEQ salue l'initiative du gouvernement d'alléger le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité et surtout de les maintenir compétitifs et prévisibles pour une longue période. L'intention du gouvernement de « geler » les tarifs de distribution d'électricité pour l'année 2020 et de les ajuster en fonction de l'inflation entre 2021 et 2024 s'inscrit parfaitement dans cette logique de prévisibilité.

L'AIEQ est d'avis que cette initiative instaure des conditions propices à l'essor économique du Québec et à la création de richesses. En particulier, les grandes industries constituent un pan essentiel de la structure économique du Québec en plus d'être, dans plusieurs régions, des moteurs socioéconomiques irremplaçables. Pour assurer non seulement leur maintien, mais leur progression, ainsi que la venue de nouveaux investissements, il est essentiel d'assurer des tarifs d'électricité concurrentiels et prévisibles, et ce, sur une longue période.

Par sa fiabilité, son tarif compétitif et prévisible et ses émissions de GES minimales, notre électricité suscite l'intérêt des investisseurs étrangers soucieux de saisir les occasions d'affaires « sobres en carbone ».

L'AIEQ souligne également que la fixation des tarifs de distribution d'électricité compétitifs échelonnés sur une longue période va inévitablement stimuler la consommation d'électricité verte au Québec et assurer de réaliser la transition énergétique qui transformera nos habitudes de consommation d'énergie au cours des prochaines années.

À l'égard des efforts de réduction des GES, le gouvernement du Québec s'est fixé des cibles ambitieuses dont une amélioration de 15 % de l'efficacité énergétique, une réduction de 40 % de la quantité de produits pétroliers consommés au Québec et une augmentation de 25 % de la production totale d'énergie renouvelable. Si, aujourd'hui les énergies renouvelables comblent

47 % des besoins des Québécois, cela signifie qu'en 2030, cette proportion devra atteindre 61 %¹.

Dans la foulée de la transition énergétique, le gouvernement élabore actuellement son Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC). L'AIEQ est d'accord avec la vision du gouvernement qui reconnaît l'importance de l'électricité verte comme levier essentiel dans la poursuite de ses objectifs de réduction des GES. Cette stratégie pourrait transformer de façon importante le paysage énergétique de la province :

« Le PECC proposera des mesures pragmatiques, efficaces et mesurables qui favoriseront l'économie et permettront au Québec de demeurer un leader de la lutte contre les changements climatiques.

Cinq éléments clés seront au cœur du PECC :

- *L'électrification de l'économie (transport, industrie, bâtiment).*
- *L'efficacité énergétique et la gestion durable des ressources.*
- *L'accompagnement des industries et des entreprises dans le développement de nouvelles filières, la création d'emplois d'avenir et le renforcement de leur compétitivité.*
- *L'adaptation aux impacts des changements climatiques pour assurer le maintien de la santé et de la qualité de vie des citoyens, et pour protéger les infrastructures et l'environnement.*
- *La tarification du carbone comme vecteur de transformation de l'économie².* »

Cette transition énergétique – et les stratégies gouvernementales qui sont élaborées pour assurer son succès – exigera des changements importants dans nos habitudes de consommation d'énergie. Il s'avère donc très important que le Québec maintienne les tarifs de distribution d'électricité compétitifs et prévisibles pour soutenir les efforts importants de tous.

¹ Plan Directeur en efficacité énergétique , page 24 https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/plan-directeur/TEQ_PlanDirecteur_web.pdf

² Voir « Consultation pour le Plan d'électrification et de changements climatiques » <https://www.quebec.ca/gouv/participation-citoyenne/consultations-publiques/plan-electrification-changements-climatiques/>

Enjeu n° 2

Une simplification de la fixation des tarifs de distribution d'électricité favorisera une meilleure productivité

Le processus d'établissement du tarif de distribution d'électricité tel qu'il est proposé dans le projet de loi n° 34 modifie le rôle de la Régie de l'énergie. En effet, le distributeur d'électricité n'aurait plus à soumettre annuellement un dossier tarifaire à la Régie pour approbation par cette dernière. Le projet de loi propose plutôt que la Régie détermine de nouveaux tarifs à la suite du dépôt d'un dossier tarifaire en 2025, et à compter de 2026, qu'ils soient ajustés en fonction de l'inflation pour un cycle de quatre ans. Par la suite, le distributeur d'électricité demandera à la Régie de fixer les tarifs à tous les cinq ans.

L'AIEQ est d'avis que le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité tel qu'il est proposé dans le projet de loi n° 34 favorisera l'accélération des investissements et donnera davantage de flexibilité au distributeur d'électricité. On peut raisonnablement s'attendre à ce que cette mesure accélère la réalisation des travaux d'infrastructures requis pour assurer la pérennité des installations du distributeur.

La simplification du processus tarifaire permettrait également aux fournisseurs externes du distributeur d'électricité de connaître plus rapidement les intentions de ce dernier en ce qui a trait à ses investissements et aux projets d'infrastructures qu'ils souhaitent réaliser au cours de l'année. Or, il est très important pour les entreprises de l'industrie électrique du Québec de bien connaître les intentions du distributeur d'électricité en ce qui a trait à ses investissements afin de faciliter l'adaptation de leurs usines à ce contexte d'affaires.

L'AIEQ rappelle qu'Hydro-Québec Distribution a investi 665 millions de dollars en 2018 et a réalisé plusieurs projets d'infrastructures³.

Aussi, l'AIEQ insiste sur la nécessité pour le distributeur d'électricité de poursuivre ses efforts de modernisation en favorisant l'implantation de nouvelles technologies. L'innovation est un

³ Rapport annuel d'Hydro-Québec, page 43, <http://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel.pdf>

élément essentiel au succès de la transition énergétique. En effet, la réussite de cette transition repose en grande partie sur les nouvelles technologies, particulièrement dans les domaines suivants :

- La production décentralisée;
- Les micro-réseaux et les réseaux autonomes;
- Le stockage d'énergie;
- La mobilité électrique (transport des personnes et des marchandises et transport en commun);
- La cybersécurité;
- L'analyse des données sur les réseaux intelligents et services auxiliaires;
- Les réseaux intelligents et les logiciels de gestion de données (*big data*).

Grâce à sa grande capacité d'innover, l'industrie électrique du Québec est en bonne position pour profiter des transformations sans précédent du marché de l'électricité. Notre industrie est au cœur d'une révolution numérique qui chambarde le modèle traditionnel des fournisseurs d'électricité ; les réseaux deviennent plus intelligents, car les clients eux-mêmes ont la possibilité de devenir des producteurs d'énergie grâce aux développements technologiques, à l'électrification des transports et à l'émergence des réseaux autonomes alimentés par de l'énergie renouvelable.

L'AIEQ est d'avis que la simplification du processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité arrive à un bon moment pour le distributeur d'électricité qui pourra disposer de la latitude nécessaire pour faire les bons choix en innovation. Au final, cela contribuera à stimuler les investissements du distributeur dans ces secteurs hautement stratégiques pour l'économie du Québec.

Enjeu n° 3

Les investissements dans les infrastructures de distribution d'électricité génèrent d'importantes retombées économiques

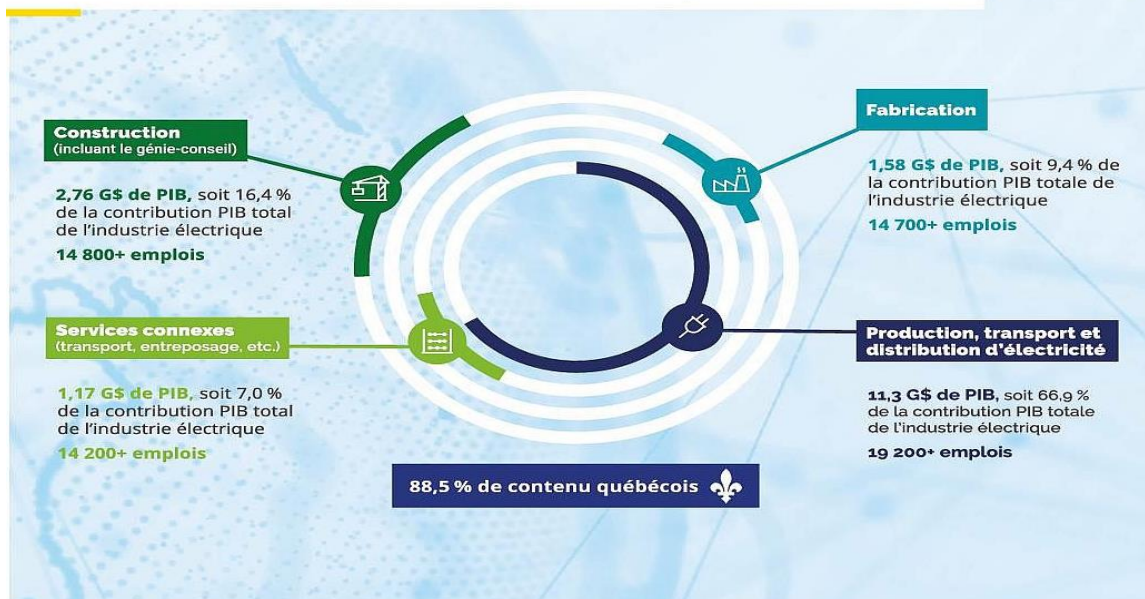
L'AIEQ rappelle que les investissements effectués par le distributeur d'électricité génèrent une importante activité économique au Québec. En effet, de nombreuses entreprises de l'industrie électrique du Québec sont en mesure de participer aux appels d'offres reliés aux activités du distributeur d'électricité. Plusieurs entreprises d'ici fabriquent des produits et réalisent la grande majorité des services nécessaires à la réalisation – *ou à la réfection* – des infrastructures électriques reliés à la distribution d'électricité. Il est clair que des retombées économiques importantes pour le Québec seront générées grâce à la réalisation de ces travaux.

L'industrie électrique du Québec est hautement stratégique pour l'économie de la province. Elle procure un apport économique important, notamment pour les biens manufacturés et les services découlant de son écosystème qui est de classe mondiale. Elle emploie près de 63 000 personnes et comprend plus de 350 établissements (voir annexe 1)

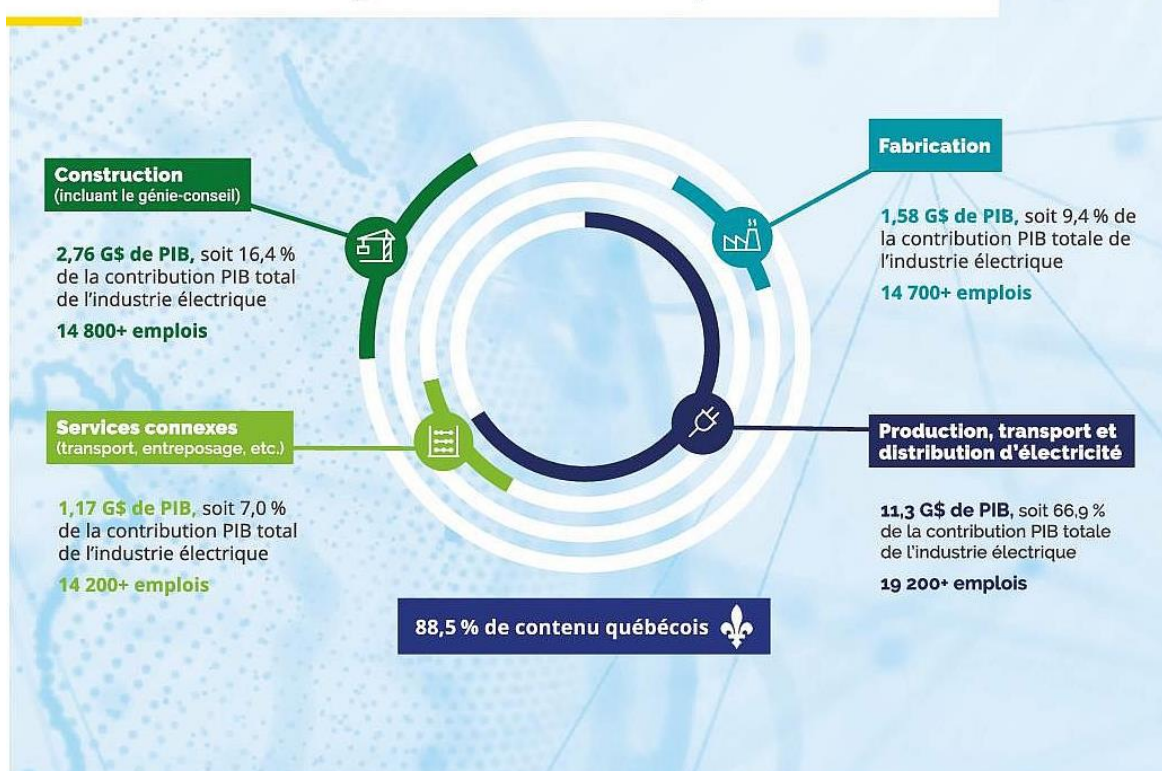
Annexe 1

L'industrie électrique du Québec en chiffres

UNE INDUSTRIE TRANSVERSALE QUI CONTRIBUE À PLUSIEURS SECTEURS ÉCONOMIQUES VITAUX POUR LE QUÉBEC



UNE INDUSTRIE TRANSVERSALE QUI CONTRIBUE À PLUSIEURS SECTEURS ÉCONOMIQUES VITAUX POUR LE QUÉBEC

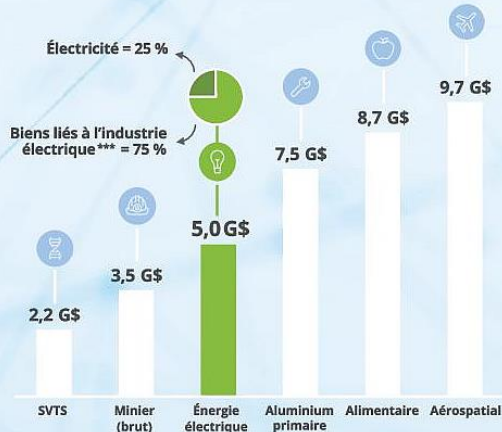


DES EXPORTATIONS DE TAILLE ET EN CROISSANCE

Faits saillants liés aux exportations de l'industrie électrique québécoise*



Comparaison sectorielle des exportations de biens québécois, en milliards \$



* SCIAN 2211, 3336, 3353, 3359 ** Taux de croissance annuel constant. *** moteurs, turbines, matériel de transmission de puissance, batteries et piles, etc.
Source : Analyses Deloitte basées sur des données de l'Institut de la statistique du Québec (Modèle intersectoriel du Québec). À noter que le volet manufacturier a été traité à part de la simulation liée au SCIAN 2211. ISQ, Industrie Canada (Données sur le commerce en direct), Statistique Canada. © Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

UN CONTRIBUTEUR NOTOIRE À L'EMPLOI QUÉBÉCOIS

Faits saillants liés aux emplois de l'industrie électrique québécoise*



Comparaison sectorielle des emplois directs, en milliers



* Basé sur l'étude économique globale de l'industrie électrique québécoise (incl. construction, fabrication, etc.)
Sources : Analyses Deloitte basées sur des données de l'Institut de la statistique du Québec (Modèle intersectoriel du Québec). À noter que le volet manufacturier a été traité à part de la simulation liée au SCIAN 2211. ISQ, Statistique Canada - Tableau CANSIM 383-0031, MEI (documents des stratégies québécoises) et TechnoMontréal. © Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.